

Réunion du BUREAU SYNDICAL

Jeudi 12 septembre 2024

à 10 h 00

Au Temple sur Lot



Ordre du jour

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste de technicien maîtrise d'œuvre avec possibilité d'ouverture au recrutement d'un contractuel de droit public
2. Signature d'un contrat d'apprentissage : alternant communication
3. Contrat groupe assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2025
4. Contrat groupe Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025

FINANCES

5. Demandes de dégrèvements exceptionnels : 2 dossiers
6. Demandes de subvention

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

7. Avenant n° 1 à la convention pour le transfert des données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers des communes d'Aiguillon, établie entre le Syndicat EAU47 et les délégataires SAUR et AGUR

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

8. Avenant n° 1 à la convention pour le transfert des données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement non collectif des usagers des communes d'Aiguillon et de Nicole, établie entre le Syndicat EAU47 et le délégataire AGUR
9. Avenant n°1 à la convention de transfert de données entre EAU47, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS, les exploitants SAUR et AGUR, pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers de la commune de Pujols

RÈGLEMENTATION

10. Mise à jour des pénalités applicables pour non-respect des Conventions Spéciales de Déversement
11. Modification du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger

QUESTIONS DIVERSES

 Nomination d'un(e) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

 Approbation du PROCÈS-VERBAL DU 03/06/2024



RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste de technicien maîtrise d'œuvre avec possibilité d'ouverture au recrutement d'un contractuel de droit public

- Départ en retraite d'un maître d'œuvre 1^{er} trimestre 2025
- Annonce diffusée été 2024 afin de prévoir son remplacement
- Poste ouvert aux agents de catégorie A (cadre d'emploi des Ingénieurs) et B (Techniciens Territoriaux)
- Forte consonnance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (candidats du privé et du public)
- En fonction du choix qui sera opéré, nécessité d'ouvrir le poste aux contractuels de droit public (article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique)

2. Signature d'un contrat d'apprentissage : alternant communication

- Annonce diffusée pour le recrutement d'un alternant en communication
- Candidature retenue d'une personne en MASTER2
- Proposition d'un contrat d'apprentissage pour la rentrée de septembre pour une année (à compter du 16/09/2024) – Affectée au service communication à AGEN
- Salaire : 61 % du SMIC (calculé en fonction de l'âge et année du contrat)
- Frais annuels = 30 276 € (formation et salaire)

→ Reste à charge EAU47 = **15 476 €** (aides AKTO et État)

3. Contrat groupe assurance statutaire à compter du 1er janvier 2025

- Bureau du 28/11/2023 : CDG47 en charge de négocier un contrat groupe d'assurance statutaire (4 ans – capitalisation)
- Courrier du CDG47 du 17 juin 2024 pour information des résultats de la consultation et démarches à suivre
 - Assureur CNP / RELYENS (courtier)
- Avis favorable du CST du 10/09/2024 sur :
 - Adhésion au contrat groupe du CDG47 (convention et frais de gestion de 3%)
 - Garanties et taux retenus (cf. tableau suivant)

Tarification avec garantie de taux pendant 2 ans et franchise sur incapacité temporaire (maladie)

Comparatif SMACL / Offres tarification n°2	Contrat actuel SMACL (avec garantie de taux 2 ans)		Contrat RELYENS (avec garantie des taux sur deux ans)							
	Franchise	Taux (%)	Franchise	Taux (%)	Franchise	Taux (%)	Franchise	Taux (%)	Franchise	Taux (%)
Décès	sans franchise	0.14	sans franchise	0.24	sans franchise	0.24	sans franchise	0.24	sans franchise	0.24
Accident de service, & maladie imputable au service (y compris TPT)	sans franchise	1.95	sans franchise	0.87	sans franchise	0.87	sans franchise	0.87	sans franchise	0.87
Maladie longue durée, Longue maladie (y compris TPT)	sans franchise	2.1	sans franchise	1.34	sans franchise	1.34	sans franchise	1.34	sans franchise	1.34
Maternité/Adoption/Paternité	sans franchise	0.92	sans franchise	0.65	sans franchise	0.65	sans franchise	0.65	sans franchise	0.65
Risque incapacité (CMO, TPT, invalidité temporaire)	non souscrit		10 jours	3.11	15 jours	2.78	20 jours	2.46	30 jours	1.99
TOTAL TAUX		5.58%		6.21%		5.88%		5.56%		5.09%
		(tx 2024)								
Exemple de calcul de cotisation annuelle avec MS estimée (assiette = TBI+NBI+SFT)	Montant MS	Cotisation		Cotisation		Cotisation		Cotisation		Cotisation
	1 400 000	78 120		86 940		82 320		77 840		71 260
Si on avait souscrit pour le CMO (taux environ 3,11%)		43 540								
TOTAL COTISATION ESTIMÉE		121 660								

Rajouter à ces propositions les 3% de frais de gestion du CDG47 :

SIMUTATIONS FRAIS DE GESTION ANNUELS CDG47	0	2 608	2 470	2 335	2 138
COÛT TOTAL POUR EAU47	78 120	89 548	84 790	80 175	73 398

4. Contrat groupe Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025

- Sujet différé de l'ordre du jour du CST du 10/09/2024 en raison du manque d'informations sur le contrat à venir
- Réunion d'information prévue par le CDG47 et la MNT le 16/09/2024
- Présentation de l'analyse lors d'un CST en octobre ou novembre avant validation lors d'une prochaine réunion du Bureau



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

FINANCES

5. a) demande de dégrèvement exceptionnel d'un usager de Barbaste

- Relève le 21/05/2024 : 1 095 m³ au lieu de 62 m³ en moyenne
- Constat fuite après compteur au niveau de la portée du joint hors service. Compteur remplacé.
- Application du règlement de service : « les installations privées commencent à la sortie du clapet-purgeur » : équipement sous la responsabilité de la Régie
- Proposition : dégrèvement de 1 033 m³ en eau potable et en assainissement collectif (différence entre la relève et la conso habituelle)

5. b) demande de dégrèvement exceptionnel d'un usager de Barbaste

- Constat le 06/08/24 : 727 m³ au lieu de 40 m³ en moyenne
- Constat fuite après compteur au niveau de la portée du joint hors service. Compteur remplacé.
- Application du règlement de service : « les installations privées commencent à la sortie du clapet-purgeur » : équipement sous la responsabilité de la Régie
- Proposition : dégrèvement de 687 m³ en eau potable et en assainissement collectif (différence entre la relève et la conso habituelle)

6. Demandes de subvention Travaux d'assainissement

Commune	Opération	Montant	Taux de subvention
PRAYSSAS	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic ⁽¹⁾	500 000€	Taux max en vigueur
NERAC	Extension réseaux eaux usées pour suppression de pollution ⁽¹⁾	165 000€	
CASTELJALOUX	Secteur Tarridon – demande complémentaire ⁽¹⁾	345 000€	
CASTELJALOUX	Laugas – Diagnostic réseau	208 000€	
TOMBEBOEUF	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic ⁽¹⁾	565 000€	
STE-LIVRADE-SUR-LOT	Rue des Silos - Réhabilitation des réseaux assainissement ⁽¹⁾	390 000€	
BOURLENS	Bourg - Réhabilitation des réseaux assainissement ⁽¹⁾	207 000€	
MONSEMPRON-LIBOS	Accotement de la Lémance – Réhabilitation des réseaux assainissement ⁽¹⁾	315 000€	

(1) Une demande d'aides pour réhabilitation des branchements privés et pour l'animation du programme de réhabilitation sera jointe à la demande de subvention pour travaux sur réseaux public



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

7-8-9 Mise à jour par avenant de plusieurs conventions de facturation de redevance AC et ANC

Contrat	Type de facturation	Signataires	Motif avenant
AEP AIGUILLON-NICOLE	Redevance ANC	EAU47 AGUR	Intégration Nicole à la convention existante
AEP SAUR	Redevance AC	EAU47 SAUR AGUR	Reconduction de la convention jusqu'au terme du contrat AEP SAUR : 31/12/2030
AEP SAUR	Redevance AC	EAU47 CAGV SAUR AGUR	Reconduction de la convention jusqu'au terme du contrat AEP SAUR : 31/12/2030 Rectification des articles 1 et 6 (erreur dans dénomination)



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

RÈGLEMENTATION

10. Mise à jour des pénalités applicables pour non-respect des Conventions Spéciales de Déversement

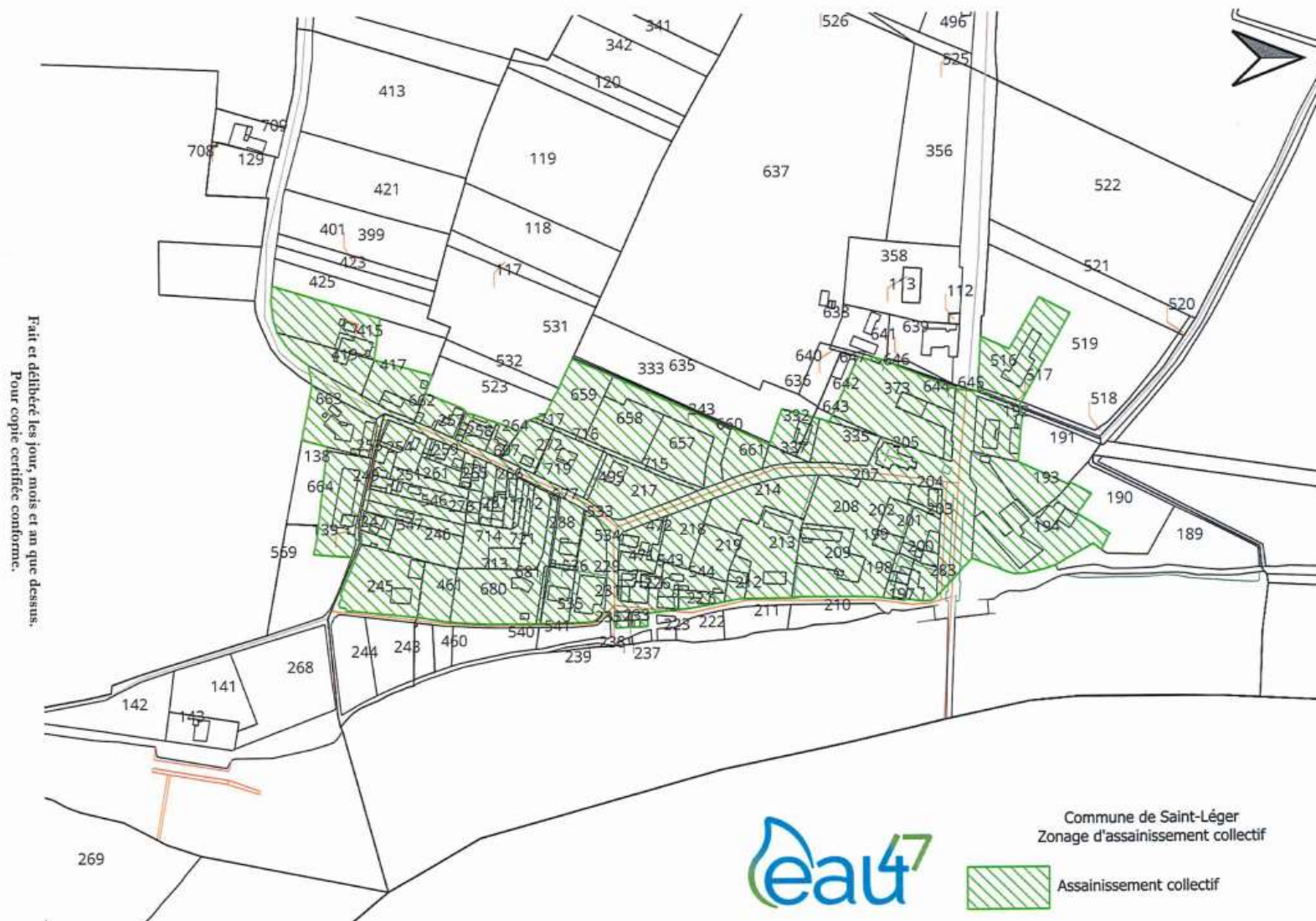
- Application de la délibération n°24_054_C du Comité Syndical du 4 juillet 2024 sur 2 CSD : **SAS COUFIDOU** sur Sainte-Livrade-sur-Lot et la **Fromagerie de la Lémance** sur Montayral :
 - Non transmission** de plus de 2 résultats d'analyse consécutifs : ~~(100 €)~~ **1 000 € par nombre de résultats non transmis**
 - Absence de prélèvements et analyses** réalisés à la fréquence définie : ~~(5000 €)~~ **1 000 € par nombre de prélèvements et d'analyses non réalisés**
 - En cas de dépassement** d'un des paramètres présentant un risque pour le fonctionnement de la station d'épuration et non pris en compte dans la formule du calcul du coefficient majorateur (T°C, Ph notamment) : **500 € par dépassement**

10. Mise à jour des pénalités applicables pour non-respect des Conventions Spéciales de Déversement

- Application de la délibération n°24_054_C du Comité Syndical du 4 juillet 2024 sur 2 CSD : **ROUCADIL** sur Montayral :
 - **Non transmission** de plus de 2 résultats d'analyse consécutifs : ~~(100 €)~~ **1 000 € par nombre de résultats non transmis**
 - **Absence de prélèvements et analyses** réalisés à la fréquence définie : ~~(5000 €)~~ **1 000 € par nombre de prélèvements et d'analyses non réalisés**

11. Modification du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Léger

Carte validée par la commune le 29 novembre 2022





TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaines instances

COMITÉ **fin nov/début déc 2024**

COMMISSIONS TERRITORIALES PPI en **février 2025** :

SL / VL / G+AL+PL+Conseil exploit° Régie / NL / NM + BR / LA47

COMITÉ DOB **mi mars 2025**

COMITÉ BUDGET **début avril 2025**